

SUJET : HOPITAL PERMANENCE SOINS URGENCE CET TEMPS TRAVAIL

TITRE : Des professionnels de la permanence des soins à l'hôpital, réunis en fédération, lancent un ultimatum au gouvernement

PARIS, 16 novembre 2007 (APM) - Plusieurs syndicats représentant les professionnels de la permanence des soins hospitalière, réunis en fédération, ont lancé vendredi un ultimatum au gouvernement afin qu'un accord soit trouvé avant le 15 décembre sur le temps de travail, la rémunération des gardes et les comptes épargne temps (CET).

L'Association des médecins urgentistes de France (Amuf), le Syndicat national des praticiens hospitaliers anesthésistes-réanimateurs (SNPhar), le Syndicat des médecins anesthésistes-réanimateurs non universitaires (Smarnu) et Samu de France se sont regroupés vendredi en Fédération de la permanence des soins hospitalière (FPSH).

Cette nouvelle fédération vise à rassembler les acteurs de la permanence des soins à l'hôpital afin de défendre cette activité et de rendre attractifs les métiers associés, a expliqué le président de l'Amuf, Patrick Pelloux.

Ses représentants ont exprimé vendredi lors d'une conférence de presse quatre revendications auxquelles ils demandent au gouvernement de répondre avant le 15 décembre.

La première porte sur l'augmentation du tarif des gardes des praticiens hospitaliers d'environ 250 euros actuellement à 450 euros, c'est-à-dire au niveau du tarif appliqué aux praticiens hospitalo-universitaires.

La deuxième revendication concerne le CET. "Nous voulons des garanties sonnantes et trébuchantes notamment avec la possibilité de bonification sur la retraite", a souligné Patrick Pelloux.

Sur ce point, la fédération reprend les demandes exprimées à plusieurs reprises par le SNPhar et pour lesquelles il avait déjà lancé un ultimatum au gouvernement fixé au 1er décembre (cf dépêche APM CBKJQ002). Elle demande notamment la possibilité de transmission aux ayants-droits, la conversion du CET en argent ou en temps (avec l'organisation du remplacement des médecins qui choisissent cette option) ou la possibilité de points supplémentaires pour la retraite.

Le SNPhar a rencontré jeudi des membres du cabinet de Roselyne Bachelot. "Nous leur avons donné 15 jours de plus", a indiqué sa vice-présidente, Nicole Smolski.

S'agissant du temps de travail, la fédération demande qu'il soit calculé en heures pour les métiers de la permanence des soins et non en demi-journées et que les heures supplémentaires soient comptabilisées à partir de 39 heures (avec le système de RTT associé), et non 48 heures.

James Brodeur, président du Smarnu, a insisté sur l'importance actuelle du temps de travail additionnel des praticiens hospitalier, défini comme étant celui qui dépasse les obligations statutaires, c'est-à-dire soit 10 demi-journées soit 48 heures hebdomadaires. "Sans ce travail supplémentaire, de nombreux services, tout particulièrement ceux de la permanence des soins, ne fonctionneraient pas surtout dans les hôpitaux mal dotés en personnel médical", a-t-il souligné.

Il demande que ces heures supplémentaires soient effectivement fondées sur le volontariat et que ce temps de travail additionnel, actuellement payé à 60% d'une heure de travail normale, soit défiscalisé et revalorisé, c'est-à-dire payé comme les heures supplémentaires dans la fonction publique hospitalière.

Enfin, la nouvelle fédération demande que, dans le cadre de la retraite, la pénibilité du travail des professionnels de la permanence des soins, soit reconnue.

Sur ces revendications, "nous avons les expertises, les solutions chiffrées (...) il ne reste plus qu'à trancher", a souligné le porte-parole de l'Amuf, Christophe Prudhomme, en estimant que les professionnels avaient déjà laissé suffisamment de temps au gouvernement.

Si la fédération n'obtient pas un accord avec le gouvernement, une "feuille de route", elle envisage de mener plusieurs actions, notamment une grève entre Noël et le jour de l'an. Par ailleurs, "nous appellerons l'ensemble des urgentistes, des Smur, des Samu, des anesthésistes et des réanimateurs à prendre leurs jours disponibles sur leur CET au cours de l'année 2008, sans dépasser leurs obligations statutaires", a mis en garde Patrick Pelloux.

Les quatre syndicats écriront ensemble, au titre de la nouvelle fédération, aux ministres chargés de la santé et du travail, pour exposer leurs revendications.

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE

Pour Christophe Prudhomme, la fédération a comme ambition d'être présente sur ces demandes immédiates mais également de se pencher à plus long terme, comme un interlocuteur unique, sur les problèmes de fond, liés aux évolutions des financements, à la démographie médicale, à l'évolution des modes d'exercice, aux réflexions sur les missions de l'hôpital, à la formation et aux transferts de compétences.

"Nous nous battons pour que les jeunes aient envie de choisir l'hôpital et qu'ils y restent", a observé Nicole Smolski.

La fédération réfléchira également aux évolutions des métiers de la permanence des soins dans les 10 ans qui viennent, a souligné le président de Samu de France, Marc Giroud. Il souhaite que l'ambition des hôpitaux pour l'activité non programmée, relevant des services de permanence des soins, soit affichée et reconnue. Il a déploré que, dans plusieurs établissements, les crédits du plan urgences ou pour la permanence des soins soient détournés pour l'activité programmée ou pour combler les déficits.

cb/lD/APM polsan
redaction@apmnews.com